

# Echéancier concernant les élections des représentants des parents d'élèves - 2010/2011



Date	Quoi faire ?	Comment le faire ?
<b>Avant la rentrée scolaire (dans l'idéal, au moment du dernier conseil d'école de 2009-2010)</b>	Création du bureau des élections 2010-2011	Composition de ce bureau : le directeur, un enseignant de l'école, 1 ou 2 parents sans oublier le DDEN de votre école/secteur
<b>Au moment de la rentrée ou les 1ers jours qui suivent</b>	Lancer un appel à candidatures	Faire un mot dans le cahier de liaison
<b>Entre le jour de la rentrée et le vendredi 24 septembre (20 jours maxi avant les élections)</b>	Tenue de la réunion du bureau des élections	<p>Décision de la date des élections (vendredi 15 ou samedi 16 octobre) + établir les dates pour le dépôt des listes et la distribution des bulletins de vote</p> <p>Réunion avec les listes des parents d'élèves (FCPE...)</p> <p>Officialisation du calendrier électoral</p>

<p><b>Avant le mardi 5 octobre 2010</b> <i>(10 jours maxi avant les élections)</i></p>	<p>Dépôt des listes</p> <p>Réception des bulletins de vote (si fédérations de parents)</p> <p>Liste électorale mise à jour + liste d'émargement</p> <p>Afficher la(les) liste(s) dans un lieu pertinent (panneau d'affichage...)</p>	<p>La (les) liste(s) électorale(s) doivent indiquer : nom+prénom+adresse des parents</p> <p>Bien indiquer qui est titulaire/suppléant de(s) liste(s)</p> <p>Les parents peuvent vérifier qu'ils sont présents sur la liste des électeurs</p>
<p><b>Avant le vendredi 8 octobre 2010</b></p>	<p>Envoi des bulletins de vote auprès des familles (avec la profession de foi si elle existe) + note explicative de l'IA + note explicative simplifiée mutualisée par le Sgen-CFDT (cf. email Sgen spécial élections)</p>	<p>Envoi par voie postale aux parents qui n'habitent pas avec les enfants (jusqu'à 4 jours avant les élections)</p>
<p><b>Entre le lundi 11 octobre et le vendredi 15 octobre 2010</b></p>	<p>Vote par correspondance</p>	<p>Si vous optez pour le vote par correspondance, vous devez stocker, avant le vendredi 15, toutes les enveloppes à part de l'urne qui servira au « vote direct » (ce n'est seulement qu'au moment de la fermeture du vote direct que vous pourrez rajouter les enveloppes du vote par correspondance.</p>
<p><b>Le vendredi 15 octobre 2010 (ou samedi 16)</b></p> <p><b>JOUR J</b></p>	<p>Ouverture du bureau de vote (minimum 4 heures)</p> <p>Dépouillement</p>	<p>Bien indiquer aux parents les horaires d'ouverture et de fermeture du bureau de vote</p> <p>Vérifier que le nombre d'enveloppes correspond au nombre de votants (par correspondance et dans l'urne le jour J)</p>

	<p>Officialisation des résultats : sièges...</p> <p>Ecrire un compte-rendu dans le procès verbal</p> <p>Afficher les résultats dans l'école + envoyer l'annexe III à l'IA (avant le 18/10/2010)</p> <p>A prévoir : une urne (à demander à la mairie... ne pas oublier le cadenas), si possible un isoïoir (dans les grands groupes scolaires)</p>	<p>Demander à son IEN un remplaçant (<i>attention : si vous n'obtenez pas un remplaçant, vous pouvez répartir les élèves dans d'autres classes sans qu'ils perdent d'heures d'enseignement</i>).</p> <p>Noter les informations essentielles : nombre d'inscrits, nombre de votants, nombre de blancs, de nuls... et le nombre des voix pour chaque liste</p> <p>Remplir l'annexe III envoyée par l'IA Signature des participants au bureau</p>
<b>Avant le 20 octobre</b> (5 jours maxi après officialisation des résultats)	En cas de désaccord des résultats, recours auprès de l'Inspecteur d'Académie	Lettre recommandée avec accusé de réception par la(les) liste(s)
<b>15 jours après les résultats des élections</b>	Tenue du 1 <sup>er</sup> Conseil d'Ecole	A l'ordre du jour : résultats des élections